



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

2024/18

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

5 avril 2024

Membres :	19
Présents :	14
Représentés :	17
Exprimés :	17
OUI :	17
NON :	0
Abst :	0

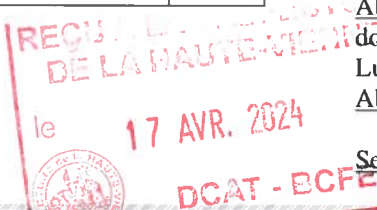
L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 21 mars deux mil vingt-quatre.

Présents : Tricard Béatrice, Laurent Bila, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Chauchet Emilie, Crouzit Sébastien (arrivée à 19h32), Détéienne Aurélien, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danjèle, Reauly Paola, Sage Pascale.

Absents excusés : Calomine Benoit donne procuration à Laurent Bila, Gaspard Céline donne procuration à Nathalie Bruyère, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc.

Absents : Crespy Benjamin, Gouzon Jérôme.

Secrétaire de séance : Pascale Sage.



Objet : Dotations scolaires 2024 – Année scolaire 2024-2025

Pour l'année scolaire 2024-2025, il est proposé de reconduire les montants des dotations 2023 sauf pour le forfait transport (augmentation des coûts du carburant prise en compte) et les sorties éducatives pour lesquelles les montants ont été votés lors de la séance du 05/12/2023 – délibération 2023/58.

Ainsi, les dotations pourraient être les suivantes :

École Maternelle

Sorties éducatives (13,67 € x 34)	464,78 €
Hotte du Père Noël	500,00 €
Forfait transport	2 000,00 €
Intervenant extérieur	400,00 €

École Élémentaire

Sorties éducatives (13,67 € x 74)	1 011,58 €
Forfait transport	3 000,00 €
Intervenant extérieur	400,00 €

Pour rappel, à ces dotations s'ajoutent sur justificatif :

- les sorties de fin d'année sans nuitée à 4,58 €/enfant,
- la participation de 15,02 €/enfant/nuit pour la classe de découverte.

Ces sommes seront inscrites à l'article 65748 du budget primitif 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 4 avril 2024

La secrétaire de séance,
Pascale Sage.

Madame la Maire,
Béatrice Tricard.

RECU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE

le 17 AVR. 2024
DCAT - BCFE

